

Commission informatique de la Faculté des lettres (CIF Lettres)

Séance du 29 janvier 2018, 11h – 12h, salle A208

Présents : Mme F. Zay, Mme C.-L. Mottaz-Jiang, MM. L. Baumer (président), L. Cau (Distic), P. Grespan, J. Moeschler, R. Wetzel et P. Coet

Excusé : M. J. David,

M. L. Baumer accueille M. L. Cau et procède à un tour de table pour les présentations. M. L. Cau remplace M. J.-M. Giagnoli comme délégué de la Distic.

Demandes de cofinancement à soumettre à la COINF

M. L. Baumer a transmis deux demandes aux membres de la commission, mais il a reçu entre-temps une 3^e demande, déposée par Mme C. Berger et portant sur l'acquisition de tablettes. Cette demande sera traitée avec celle établie par M. Grespan.

Tablettes : La demande de Mme Berger diffère de celle de la Faculté en ce qu'elle comporte moins de tablettes (10 au lieu de 20), des accessoires (claviers, écouteurs et rallonges) et que le modèle de tablette proposé est plus coûteux. La discussion porte d'une part sur la pertinence d'acheter des claviers externes et d'autre part sur le bien-fondé du choix du modèle iPad Pro 10,5". M. J. Moeschler estime notamment qu'il est préférable d'acheter plus de tablettes à un prix unitaire moindre.

Au final M. L. Baumer propose de présenter à Mme C. Berger la demande de la Faculté, complétée par l'acquisition de claviers faisant office de coques. Sur la suggestion de M. L. Cau, la demande concernant le logiciel de gestion est supprimée, le développement du parc de tablettes justifiant une demande de prise en charge institutionnelle à déposer également auprès de la COINF. La commission donne d'ores et déjà son accord pour le dépôt d'une telle demande.

[Après discussion avec M. Grespan, Mme Berger se rallie au projet de la Faculté. Les claviers demandés coûteront cependant plus cher que les coques de protection auxquelles il est renoncé. Le coût total atteint dès lors 13'460 F, dont 6'500 demandés à la COINF].

Projet IPFC (Interphonologie du Français Contemporain) : cette demande est présentée par Mme I. Racine et concerne la base de données du projet et son « concordancier ». La commission estime problématique la mention du montant total du projet FNS (187'112 F) comme cofinancement facultaire. Elle propose que la demande soit reformulée et présente un coût total de 20'000 F dont 10'000 à charge de la COINF. Mme F. Zay contacte Mme I. Racine pour l'informer de ce souhait. A noter que Mme I. Racine a déjà obtenu en 2015 un cofinancement de la COINF pour cette base de données.

[Mme I. Racine a rapidement modifié sa demande dans le sens voulu].

La commission soutient ces deux demandes sous réserve de ces ajustements.

M. J. Moeschler constate année après année que les demandes à la COINF posent des problèmes non de justification, mais d'ordre technique. Il est d'avis que cette commission devrait adapter ses pratiques aux nouveaux besoins et contraintes que connaissent les chercheurs. La conservation et l'accès aux données en est un bon exemple. M. L. Baumer lui répond que cette problématique est connue et reconnue, et que l'Université cherche une solution institutionnelle.